

# SSK | CMP

Schweizerische Staatsanwaltschaftskonferenz SSK  
Conférence suisse des Ministères publics CMP  
Conferenza svizzerza dei Ministeri pubblici CMP

|                |  |       |  |
|----------------|--|-------|--|
| Service        |  |       |  |
| Audition de    |  | Heure |  |
| Dans l'affaire |  |       |  |

- La personne prévenue est informée de son droit de garder le silence, du fait que ses déclarations pourront être utilisées comme preuves, et qu'elle a le droit de se faire assister par un avocat. Elle prend acte que les indications fournies pourront être vérifiées auprès des autorités fédérales, cantonales et communales.
- Interprète nécessaire (langue) ..... L'interprète est rendu/e attentif/ve aux conséquences d'une traduction sciemment fausse en vertu de l'art. 307 CP.

Prévenu(e) :

h  f

1. Nom .....
2. Prénoms .....
3. Nom de naissance .....
4. Date de naissance ..... / ..... / .....  
(jj/mm/aa)
5. Lieu de naissance .....
6. Nationalité .....
7. Lieu d'origine .....
8. Statut de l'étranger .....
9. Permis valable jusqu'au .....
10. Parents .....
11. Profession .....
12. Employeur et lieu de travail .....
13. Etat civil .....
14. Conjoint .....
15. Enfants .....  
(avec année de naissance)
16. NPA/Lieu .....
17. Rue .....
18. Election de domicile .....  
(si l'adresse est différente de celle indiquée ci-dessus)
19. Tél. privé ..... Tél. prof. ....
- Tél. portable .....

20. Tutelle/  
curatelle

## Revenus et fortune

21. Travailleur/euse indépendant/e
22. Salarié(e)
- 22a Taux d'occupation en % .....
23. Femme/Homme au foyer   
(dans l'affirmative, il est nécessaire d'effectuer des vérifications / le revenu du concubin doit aussi être indiqué, ch. 27a).
24. Gains accessoires
25. Sans emploi
26. Autres  préciser : .....

27. Revenu net (y compris la part du 13<sup>ème</sup> salaire) CHF par mois
- 27a. Revenu net du conjoint/concubin CHF par mois
28. Allocation chômage CHF par mois
29. Rente(s) / contributions d'entretien CHF par mois
30. Autres revenus CHF par mois
31. Fortune (supérieure à CHF 100'000.-)  
(sans biens immobiliers) CHF
32. Biens immobiliers :  Lieu : .....  
Valeur fiscale : .....
33. Obligation d'entretien :  CHF par mois
- 33a. à (personnes) :
34. Dettes :
- a) Dettes hypothécaires (sans intérêts débiteurs) CHF
- b) Autres dettes CHF
- préciser : .....

# SSK | CMP

Schweizerische Staatsanwaltschaftskonferenz SSK  
Conférence suisse des Ministères publics CMP  
Conferenza svizzera dei Ministeri pubblici CMP

---

Après lecture, persiste et signe : .....

Interprète (langue : .....): .....

Lieu, date ..... Collaborateur/trice : .....

Contrôlé par groupe de travail mesure de la peine 07.03.2012

*Adaptation de la mise en page et du contenu éditorial "personne prévenue" à la place de "l'inculpé", 15.06.2022 (fis)*

*Layout adapté au 23.11.2023, sans changement de contenu.*